

FLEURISTES FRANCILIENS

Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France et Fédération Française des Artisans Fleuristes

Magasin principal

**Nombre de salariés
apprentis compris**

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° RCS / RMA _____

Chef d'entreprise

Nom : _____ Prénom : _____

Fixe : _____ Mobile : _____

Mail : _____

Type d'entreprise

EXP IND SARL SA AUTRE

Adhésion 2018 :

- Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France et Fédération Française des Artisans Fleuristes.
- Protection juridique, services spécifiques et accès Internet, espace adhérent inclus.

Tarif par entreprise - raison sociale _____ 167 €
(92€ pour la CSFIF et 75 € pour la FFAF)

Deuxième point de vente si raison sociale identique (1) _____ 80 €

Troisième point de vente si raison sociale identique (1) _____ 80 €

Pour toute raison sociale différente _____ 167 €

Pour les créateurs- repreneurs d'entreprises fleuristes (RCS- RMA de moins de 2 ans), adhésion unique : 80 € la première année, 120 € la seconde année et 167 € la troisième année.

Montant TOTAL de l'adhésion 2018 :

Règlement par **Chèque à l'ordre de la CSFIF**

Date et signature

N'autorise pas l'envoi de newsletter par la CSFIF



Chambre Syndicale
des Fleuristes
d'Ile de France
École des Fleuristes
de Paris



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES ARTISANS
FLEURISTES

Adhésion 2018

Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

FLEURISTES FRANCILIENS

Votre adhésion à la Fédération Française des Artisans Fleuristes ainsi qu'à la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Ile de France :
un investissement rentable pour votre entreprise

La Fédération Française des Artisans Fleuristes intervient dans tous ses champs de compétence :

- Négociation avec les partenaires sociaux de la convention collective, de la grille des salaires
- Défense de la gestion des fonds collectés pour la formation
- Actions en faveur des Artisans Fleuristes (TVA, retraite, prévoyance, etc.)
- Représentativité des Artisans Fleuristes (protection de l'image, informations, communications et promotion de la profession)
- Organisation des concours nationaux (Coupe de France, Oscar, MOF, MAF, Olympiades des métiers, Pétale d'or)
- Avantages tarifaires auprès de fournisseurs sélectionnés, rendez-vous sur ffaf.fr

Votre adhésion 2018 à la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île-de-France vous permet d'être solidaire de votre profession et de bénéficier de services personnalisés :

- Garantie protection juridique auprès de la MAPA
 - Appels d'offres de marchés publics par courriel
 - Logiciel " Fleuracompta " à tarif préférentiel
 - Un interlocuteur unique pour répondre à vos questions sociales
 - Permanence hebdomadaire à Rungis, accueil des professionnels, Pavillon C1, Porte 10
 - Carte d'adhérent
 - Concours et manifestations valorisant le Métier de Fleuriste
- Sur le site lesfleuristes.com :**
- Accès à la rubrique " Emploi " pour diffuser vos offres d'emploi
 - Accès à la cvthèque pour recruter du personnel qualifié
 - Accès à la rubrique " Cession de fonds " pour la vente ou l'acquisition d'un fonds fleuriste

**Ainsi qu'une équipe à votre écoute...
Alors, rejoignez-nous, adhérez !**

(Bon d'adhésion 2018 au verso selon votre situation)